

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 333

Artikel: Variété : le logement pour indésirables en Hollande

Autor: Vuilliomenet, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

publics. Le point de vue juridique fut traité par la directrice de l'Ecole sociale de Genève, Mme M. Wagner-Beck, spécialement qualifiée à cet effet, parce que toujours aux prises avec les questions pratiques de la protection de l'enfance et de l'adolescence, dans la formation de jeunes infirmières visiteuses. La conférencière sut tracer un magistral tableau de notre législation fédérale relative aux droits de l'enfant, aux devoirs des parents et aux mesures officielles à prendre pour parer aux déficits de la famille et aux conditions néfastes de vie de certains enfants. Quelques lois cantonales et certaines mesures d'hygiène sociale de l'étranger pourraient être généralisées en Suisse, pour le plus grand bien de l'enfance; mais ce qui importe, c'est d'assurer l'application de notre législation. Or, en cela, la femme tout spécialement aurait au cœur le désir d'agir; hélas! elle ne le peut, faute de l'autorité que donne le bulletin de vote... La discussion apporta des faits très caractéristiques, et des remarques fort intéressantes; la conférencière a mis un accent tout particulièrement vibrant à traiter ces questions vivifiant le droit et le rendant accessible à tous et à toutes.

Le point de vue médical et physiologique fut exposé par le médecin des écoles de Neuchâtel, le Dr A.-C. Matthey, qui sut parler de ces sujets avec humour, et en les renouvelant du fait de la science, — si bien que chacun y trouva de l'utilité pour lui ou pour sa profession. Le point de vue du psychologue fut confié au savant de réputation universelle qu'est le Dr O. Decroly, médecin et professeur de psychologie à l'Université de Bruxelles: les droits de l'enfant au respect de sa vie psychique propre ne pouvaient être en de meilleures mains. Sa première conférence — il y a toujours une séance publique et gratuite du soir à l'usage des familles — traita de manière magistrale de *Quelques applications de la psychologie à l'éducation*; il y fut question des aptitudes et de l'orientation des jeunes, de la notion d'intérêt, c'est-à-dire de ce que les enfants font avec attention, parce que cela est conforme à leurs goûts du moment et conditionne leurs jeux: aux divers âges, ces intérêts de l'enfant diffèrent tant qu'il faut modifier nos méthodes d'enseignement pour mieux déclencher ses énergies. Dans sa deuxième conférence, le Dr. Decroly, parlant de la manière de faire entrer la vie à l'école — « l'école par la vie et pour la vie » — a esquissé un peu trop sommairement son admirable programme des écoles primaires officielles organisées en atelier et où les enfants étudient tout à tour leur propre personne, puis le milieu où ils vivent et les occupations de ceux qui préparent leur alimentation, leurs vêtements, leur habitation, leur chauffage, leur éclairage, etc. afin d'apprendre la solidarité du travail, et de trouver des suggestions pour leurs métiers futurs. Nos écoles suisses, tant primaires que secondaires, comptent parmi celles qui font le plus pour se rapprocher de l'école active, et ne méritaient pas certaine ironie du maître.

Les droits de l'enfant à la lumière de la psychanalyse ont été examinés par une jeune femme-médecin, spécialisée dans l'étude des maladies nerveuses, Mme I. Rufenacht, de Berne, dont les belles études à Genève, Paris et Zurich pénétrèrent dans toutes les arcanes de l'analyse de la vie profonde et des diverses écoles scientifiques. Ils ne pouvaient s'agir en si peu de temps, et dans un milieu d'éducateurs, que d'expliquer en quoi consiste l'intervention du psychanalyste dans ces cas, heureusement rares, où l'éducation scolaire et les soins affectueux des maîtres ont été infructueux. En nous initiant aux replis cachés des âmes enfantines ou adultes, en parlant des adolescents troublés dans leur vie intime, Mme Rufenacht a mis tant de cœur et une telle délicatesse de tact et de compréhension, que nous avons compris la valeur de cette méthode pour solutionner des cas particuliers, et l'utilité d'une intervention rapide du spécialiste — le rôle des éducateurs scolaires se bornant à faire l'aiguillage des parents, au bon moment, avant qu'on ait laissé s'ancrer trop certains troubles nerveux qui dégénéreraient plus tard en aliénation mentale. On conçoit l'utilité du psychologue-psychanalyste adjoint au médecin des écoles de quelques villes; et l'on souhaite que ce rôle soit dévolu à la femme maternelle qui sait traiter le petit malade avec tant de bonté. Rappelons que Mme Rufenacht a fait à la Saffa une conférence scientifique fort remarquée.

La IV^{me} Journée d'éducation à Neuchâtel a été un plein succès, répondant à un des *desirata* des organisateurs, à savoir la rencontre des parents, des éducateurs, et des agents de l'œuvre de protection de l'enfance et de l'adolescence. C'était une occasion de collaboration entre les membres de tous les enseignements; depuis l'école enfantine jusqu'à l'enseignement universitaire, où les discussions ont amené des échanges de vues du plus haut intérêt. Les femmes n'ont pas craint de prendre la parole et d'émettre des idées remarquables, des critiques justifiées, voire de souligner de terribles et scandaleux abus, — encouragées sans doute par les deux conférencières qui furent les héroïnes de la journée, ce dont nous pouvons nous réjouir. Aussi s'est-on donné rendez-vous à l'année prochaine et, si possible, à une autre date, afin de ne pas avoir à choisir entre plusieurs séances de grand intérêt... et à renoncer, cette fois-ci, à la réunion de l'Union suisse des institutrices. Il y a certainement dans ces journées d'éducation une idée féconde, due à notre Commission d'éducation nationale de l'Alliance, et c'est réjouissant de voir leur succès grandissant d'année en année, tant à Lausanne depuis 1923, qu'à Neuchâtel depuis 1927...

M. E.

VARIÉTÉ

Le logement pour indésirables en Hollande

A un numéro de la *Presse médicale* (mai 1929) j'emprunte les renseignements qui suivent sur la manière dont les Hollandais hospitalisent les indésirables, ainsi que sur les fonctions des inspectrices affectées à ce nouveau service d'hygiène urbaine.

Parmi les pauvres diables sans sou ni maille et généralement chargés d'enfants, il en est un certain nombre qui sont un véritable fléau pour leurs colocataires, parce que vermineux, malpropres, paresseux, ivrognes, bruyants, déchaînés, malades du corps, de l'esprit et de l'âme... Tous ceux qui connaissent la population des immenses habitations à bon marché des grandes villes savent bien qu'il suffit de deux ou trois indésirables pour introduire la malpropreté, le trouble, la discorde et même le vice dans un pâté de maisons.

Ces déchets d'humanité, il faut donc les isoler, eux et leurs familles, et les relever, si possible, pour les rendre régénérés à la société. C'est pour eux que la ville d'Amsterdam a construit deux groupes d'habitations pour indésirables, comprenant en tout 179 logements (dont une soixantaine, environ, sont occupés), sous la surveillance immédiate d'une *inspectrice des familles*. La direction de ces deux colonies est assumée par le directeur du Service de l'habitation de la ville d'Amsterdam.

A en juger par les photos illustrant l'étude du journal médical, une colonie se compose d'une série de petites habitations d'un rez-de-chaussée, reliées entre elles autour d'une grande place. Aspect

terne et hostile des murs en béton. Quelques arbres tristes. Il y a trois types de maisons: à une, à deux, à trois chambres à coucher. Le salon est remplacé par une remise pour la charrette indispensable au petit trafic des habitants. Services communs: des salles de bains, deux salles de récréation et des buanderies. La maison de l'inspectrice est placée de façon à ce qu'il lui soit aisé de surveiller l'ensemble de la colonie. Dans l'un des groupements, il y a des jardins, un terrain de jeux et un tas de sable pour les petits enfants.

Qui est admis dans les groupements? Tous les éléments fâcheux susceptibles d'être relevés. Qui en est exclus? Les chômeurs de profession, les mendiants, les usuriers et les souteneurs. Les indésirables ont leur amour-propre! Ils veulent bien être taxés de malpropreté, mais pas de mauvaises mœurs, et ils n'admettraient pas la promiscuité de gens vicieux.

Le règlement auquel doivent se soumettre les hospitalisés n'est pas draconien, ou du moins ne nous semble pas tel: obligation de prendre un bain par semaine, de lessiver le linge, de payer régulièrement le loyer tous les huit jours, de tenir le logis propre, etc.

L'inspectrice veille à tout. Elle oblige les enfants à fréquenter l'école et elle s'occupe d'eux entre les heures de classe. Elle est souvent nommée tutrice légale d'enfants ou même de familles entières. On a pu éviter de placer des jeunes garçons et des fillettes dans des maisons de correction en les remettant à l'inspectrice, considérée dans ces cas comme le véritable chef de famille. Le placement des jeunes gens à leur sortie d'école, le renvoi des malades aux hôpitaux, l'aide aux accouchées et aux nouveaux-nés, et la surveillance constante des ivrognes rentrent aussi dans l'activité de l'inspectrice. Nous ne nous étonnons pas d'apprendre qu'il faut

De-ci, De-là...

Souvenir

« Hélène Lange est morte. » Cette nouvelle, parue dans un numéro récent de *la Française*, m'a bien émue. Il y a quelques jours à peine que je parlais d'elle dans ma famille, évoquant les temps lointains, très lointains, où, pensionnaire de la grande école de filles à Berlin, la *Craïnsche Schule*, je l'avais pour professeur.

C'était en 1880; elle était déjà alors une personnalité, une individualité qui comptait dans le monde universitaire et littéraire, mais nous, petites pensionnaires aux regards bornés, nous n'en savions rien. Et pourtant elle nous en imposait, nous attirait par cette personnalité si vivante, magnétique dirais-je même. Nous avions toutes une adoration pour elle, et quand elle traversait la classe, vive et rapide, pressée de poursuivre son travail, il nous semblait qu'une lumière avait passé devant nos yeux. Nous nous embusquions pour épier son passage: sa haute silhouette, mince jusqu'à l'émaciation, allongée encore par la longue robe princesse à traîne qu'on portait alors; cette tête altière, à laquelle ses grands cheveux blonds faisaient une auréole dorée; ses beaux yeux d'un bleu profond, à la fois doux et perçants... tout cela formait un ensemble qui nous ravissait. Sans bien nous en rendre compte, nous sentions en elle une femme exceptionnelle, supérieure, vivant dans un monde d'idéal et d'enthousiasme où elle cherchait à nous entraîner à sa suite.

Pendant de longues années, vivant à l'étranger, je n'entendis plus parler d'elle, mais son image était toujours restée vivante en moi, comme un symbole! et il m'est doux de pouvoir déposer sur sa tombe cette fleur du souvenir.

(*La Française*.)

C. CASALIS-BOST.

Deux femmes juges... en Turquie.

Rassurez-vous, lecteurs antiféministes qu'aurait fait frémir la première partie de cette nouvelle sensationnelle: ce n'est point sur les rives de nos lacs helvétiques que des femmes ont été reconnues capables de dispenser la justice, mais bien sur celles du Bosphore, au pays de celles qui furent, il y a un quart de siècle, les *Désenchantées*...

La dépêche d'agence qui nous apporte la nouvelle de ce décret du président turc juge nécessaire d'ajouter que c'est la première fois que ce fait se produit en Turquie. Nous le croyons sans peine. Mais à cette allure-là, de combien de siècles n'allons-nous pas, nous, femmes suisses, nous sentir en retard sur celles du Proche-Orient?...

A propos de films.

Bien que l'agitation créée par le film *Bonheur et misère de femmes* dans de nombreux milieux que l'on ne saurait taxer de

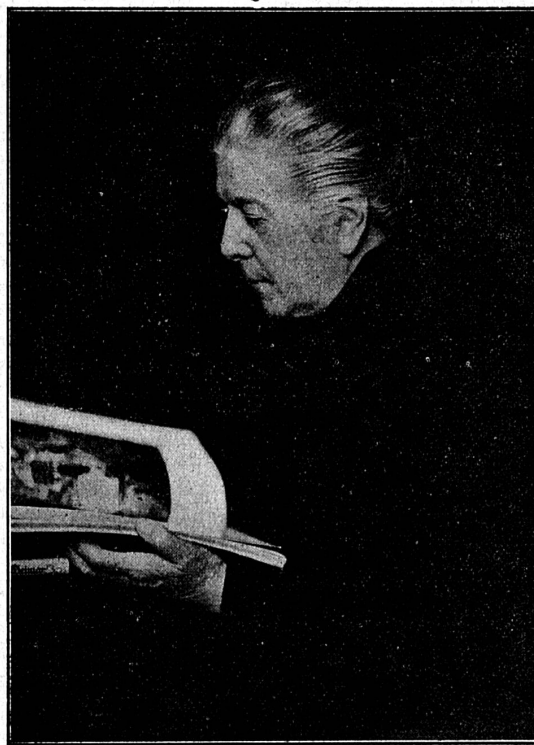
un tel dévouement pour bien remplir cette tâche, qu'un petit nombre de personnes seulement sont aptes à ce service.

Les occupants des colonies sont presque tous des ouvriers non qualifiés, à la charge de l'assistance publique. On y rencontre aussi des colporteurs, des marchands de bric-à-brac. Beaucoup d'alcooliques parmi eux. Beaucoup d'enfants: la plupart des femmes de 40 ans ont eu 17 enfants au moins. Ceux qui survivent sont souvent des arriérés. Et ces gens indisciplinés, sales, pouilleux et carotteurs sont censés demeurer à la colonie tout le temps nécessaire à leur rééducation.

En réalité, quels résultats obtient-on? Il arrive, au bout de deux années d'efforts, qu'on réussisse à apprendre à trois ou quatre ménages à travailler régulièrement, à payer leur loyer à date fixe et à occuper convenablement le logis. Mais beaucoup d'hospitalisés ne pourront jamais arriver à payer un loyer, même minime. Cette question de loyer mise à part, on peut imaginer facilement que les soins et la surveillance d'une inspectrice dévouée, ainsi que l'obligation de se tenir plus propres et d'habiter une chambre convenable, exercent une influence excellente et considérable sur les habitudes fâcheuses des indésirables. Et surtout, enfants, jeunes gens et jeunes filles apprennent à devenir plus « désirables » que ne le sont leurs parents!

Utrecht, Rotterdam et La Haye ont suivi l'exemple d'Amsterdam. Possédant moins d'éléments douteux que cette grande ville, leurs colonies ont un régime moins strict et échappent ainsi au reproche fait quelquefois à l'un des groupements d'Amsterdam d'être une prison!

JEANNE VUILLIOMENET.



Cliché Mouvement Féministe

Frau Hertha von SPRUNG

Présidente du Conseil National des Femmes autrichiennes, présidente du Comité viennois de réception du Conseil International des Femmes

« vertuistes » se soit maintenant calmée, nous estimons intéressant et utile de signaler à nos lectrices le très courageux article écrit contre les bandes de cet ordre par une de nos compatriotes Mme Eva Elie, critique cinématographique, qu'a publié en l'accompagnant d'une note catégorique la *Revue Internationale du Cinéma éducatif*, éditée par l'Institut de Rome.

Tout ce numéro (numéro de mars 1930) de cette Revue est d'ailleurs extrêmement intéressant pour ceux que préoccupent les différents aspects du problème du cinéma envisagés et qui auront avantage à le consulter.

Les nouvelles "Femmes savantes"

(Suite et fin) ¹

Après ces premiers romans traitant de la femme qui étudie, un grand silence: la guerre éveille d'autres intérêts. Elle apporte des modifications importantes dans la vie économique de la France, et une des moindres ne fut pas l'accession des femmes à tous les métiers et toutes les professions. La femme universitaire put se rendre compte aussi de sa valeur dans la communauté. Il n'était plus possible de se passer de la femme médecin ou professeur. La conscience de sa valeur personnelle s'en accrût. Les femmes sentirent leur importance nouvelle et osèrent l'affirmer publiquement. La préface de Bourget au livre de Léontine Zanta expose brillamment ce changement de l'opinion courante. On le trouve aussi, exposé par Colette Yver dans ses causeries sur diverses professions: *Femmes d'aujourd'hui*, causeries qui démolissent de façon divertissante pour le lecteur tout ce que l'auteur a dit dans ses romans sur les études et professions féminines, sur le mariage et sur la maternité. On sent clairement que l'auteur tombe d'un étonnement dans l'autre, maintenant qu'elle est vraiment aux prises avec la réalité des professions féminines. Ces femmes lui sem-

¹ Voir le No 330 du *Mouvement*.